Rando Loisirs
Maison de la Vie Associative
74, route de Montélier
26000 Valence
e-mail : president@randoloisirs26.fr
site : www.randoloisirs26.fr
Association bénéficiaire de l'immatriculation tourisme fédérale de la FFRP
N°IMO75100382

Comité Départemental Drôme
Maison des Bénévoles du Sport Drôme Ardèche
71, rue Latécoère
26000 Valence
tel : 04 75 75 47 83
site : www.drome.ffrandonnee.fr
Assurance RCP :**WTW France - Département Sport Immeuble** Quai 33,33/34 quai De Dion Bouton CS70001 – 92814 Puteaux Tél. : 09 72 72 01 19
ffrandonnee@grassavoye.com Contrat n° : 41789295M /0002
Garantie financière :…GROUPAMA Assurance-crédit & Caution 132 rue des Trois Fontanot 92000 Nanterre Tel 33(0)149313131 Contrat n° 4000716162 /0

Valence le 26/10/2026

NOTICE D'INFORMATION PRÉALABLE

SÉJOUR : HAUTE SAVOIE
Au village de vacances : AZUREVA « LES CONFINS »
Du lundi 28 Juin au dimanche 4 Juillet 2027

Organisateurs responsables : Élisabeth FOURQUIER 06.74.68.26.37.
Dominique BADET 06.35.35.90.71.
Christian PREVOT 06.12.24.32.19
+ Guides professionnels

Nombre de participants : 45 personnes

Déplacement : En bus de tourisme

Hébergement : Village de vacances : AZUREVA « LES CONFINS3
Tél : 04 50 32 32 32 Site : laclusaz@azureva-vacances,com

- en pension complète du dîner du 1er jour au pique-nique du 7ème jour.
- chambres de 2 personnes (1 grand lit ou 2 lits simples),équipées de douches, WC, lavabos.
- lits faits à l'arrivée, linge de toilette fourni
- quelques chambres seules avec supplément de 191 € (quantité limitée)

Organisation :
- Prévoir pique-nique du lundi 28/06/2027

Coût du séjour : 690 €

Ce prix comprend :
- Hébergement en pension complète
- Transport en bus
- Frais d'organisation
- Taxe de séjour et l'immatriculation Tourisme
- La garantie assistance et rapatriement comprise dans votre licence IRA
- Accès aux animations soirées proposées par le village vacances
- Prix des prestations des guides professionnels (4 jours)

Ce prix ne comprend pas :
- Assurance facultative (annulation et interruption) : **29€**
- Le pique-nique du 1er jour
- Les dépenses personnelles

- Tout ce qui n'est dans le paragraphe « le prix comprend »
- Le supplément de la chambre individuelle (191 **€**)
- Le ménage quotidien des chambres

Programme du séjour :
L'organisateur pourra modifier le programme des randonnées suivant les conditions climatiques ou la condition physique des participants.

Jour 1 : Départ de SAINT-DONAT (dépôt Bertolami) à 8 h 00, direction La Clusaz . Pique-nique à prévoir.

Randonnées de la semaine : 4 randonnées, à la journée, seront organisées par des guides professionnels

3 groupes de randonnées sont organisés chaque jour.
Dénivelé positif maxi des randonnées :

Groupe 1 de 700 à 900 m
Groupe 2 de 450 à 700 m
Groupe 3 de 250 à 450 m

Le jeudi sera libre: on pourra randonner (encadrement Rando Loisirs si suffisamment de guides dispos), aller visiter La Clusaz (possibilité de navettes gratuites),
Un programme, pour le semaine, sera proposé ultérieurement.

Jour 7 : Retour à ST DONAT. (dépôt Bertolami)

Inscriptions : Avant le 23/11/2026 (E. FOURQUIER, D. BADET, C.Prévot)

Une permanence sera tenue pour une remise des documents le Lundi 23 Novembre 2026 de 14h à 17h au bureau N°203 de la MVA. **(**E. Fourquier, Ch,Prévot)

- Le bulletin d'inscription, **en 2 exemplaires,** doit nous être retourné rempli et signé afin que l'inscription soit définitive.
 - Paiement du séjour :
 - chèque d'acompte de 250 € (encaissé début Décembre 2026)
 - chèque de 250 € (encaissé le 15**/2/27)**
 - Chèque du solde de 190 € (encaissé le **15/4/27)**

Nous remettre les 3 chèques le jour de l'inscription.

- La souscription à l'assurance facultative (29€) doit être prise le jour de l'inscription définitive. (chèque à part).

Impératif : Veuillez bien mettre la même date sur les bulletins d'inscription au séjour et la souscription à l'assurance

Conditions d'annulation de l'inscription :

- **Avec l'option assurance annulation et interruption,** les sommes seront remboursables par Groupama si vous remplissez les conditions requises de remboursement (voir notice d'information assurance annexe 10).
 En aucun cas, la souscription aux assurances optionnelles n'est remboursable.
- **Sans l'option assurance annulation et interruption au moins 30 jours avant le départ :**
 - Si remplacement par une autre personne : remboursement des sommes versées diminué de 20 € compensant les frais de dossier
 - Si absence de remplacement : remboursement partiel des sommes versées **selon les frais engagés par l'organisateur** diminué de 20€ compensant les frais de dossier.

Conditions générales de vente et notice des assurances consultables sur le site www.randoloisirs26.fr